

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 48 (1968)
Heft: 2: Paris, place financière internationale

Artikel: L'évolution des banques françaises face à l'intégration économique de l'Europe
Autor: Lévêque, Jean-Maxime
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888006>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'évolution des banques françaises face à l'intégration économique de l'Europe

Jean-Maxime LÉVÊQUE

*Administrateur
Directeur général
du Crédit Commercial de France*

Que l'intégration économique de l'Europe soit en marche, c'est une évidence que la vie des affaires confirme à chaque instant.

Mais, comme nos amis Suisses l'ont toujours prévu, les voies par lesquelles passe cette intégration progressive sont inégales et sinueuses. A vrai dire, on n'assiste pas à l'édification harmonieuse et logique que certains avaient imaginée et qui devait conduire à ces États-Unis d'Europe, dont le concept, inspiré du modèle américain, avait été à l'origine des premières constructions européennes. On observe, sur notre petit continent, une solidarité économique de plus en plus étroite, des échanges de biens et de capitaux de plus en plus actifs, des contacts de plus en plus nombreux et fréquents entre les hommes, une perméabilité de plus en plus grande des frontières, mais personne ne pense sincèrement que, d'ici quelques années, l'Europe puisse vraiment ne constituer qu'un seul et même pays. Les particularismes de toutes sortes paraissent devoir y subsister pendant très longtemps encore.

Les banques européennes en général, et les banques françaises en particulier, doivent tenir compte dans leurs programmes de développements, et de cette tendance à l'intégration, et de cette permanence des particularismes.

Au moment de la mise en œuvre du traité de marché commun, plusieurs groupes de banques, appartenant aux différents pays du Marché commun, s'étaient formés avec la participation de diverses banques françaises. Il s'agissait de clubs plutôt que d'associations, mais l'idée d'un regroupement ultérieur des banques participantes était parfois dans l'esprit de leurs promoteurs. Ce schéma très simple est vite apparu irréaliste et les clubs ainsi formés se sont peu à peu dissociés.

Aujourd'hui, les banques françaises continuent à mener simultanément, et pour ainsi dire séparément, en France même, une politique intense de développement de leur réseau de guichets et, à l'extérieur, une politique de participation active à la vie financière internationale.

Elles consacrent actuellement des ressources humaines et des moyens financiers très importants au développement de leur réseau de guichets à l'intérieur du pays. Plusieurs raisons expliquent l'importance de l'effort qu'elles fournissent dans ce domaine : la liberté recouvrée pour les ouvertures de guichets, après des années de contingentement ; l'existence d'une clientèle potentielle considérable, du fait de l'élévation progressive du niveau de vie ; le mouvement d'urbanisation très accentué qui se constate dans l'habitat de la population française.

L'extension des réseaux de guichets bancaires, si elle est particulièrement rapide en France, n'est pas propre à notre pays. Dans tous les pays européens, les réseaux bancaires nationaux se développent. Mais il est frappant de constater que les grandes banques de chaque pays cantonnent, en cette matière, leurs efforts aux limites du territoire national. Il ne se forme, ni ne se projette actuellement, aucun réseau bancaire homogène européen, que ce soit par fusion de grandes banques appartenant à des pays différents, ou par extension au-delà des frontières d'une banque disposant déjà d'un réseau de guichets national. A cet égard, les banques françaises ne font pas exception.

L'absence d'unité monétaire en Europe, la persistance des particularismes dans les méthodes de crédit, l'existence de banques nationalisées dans plusieurs pays et notamment en France, suffisent à expliquer cette situation.

Par contre, une vie financière internationale de plus en plus animée se superpose à ces édifices nationaux, et les banques françaises y participent activement.

Au cours des dix dernières années, la convertibilité des monnaies des pays industriels a rendu possible la constitution d'une masse très importante de capitaux, qui appartiennent à des particuliers ou à des entreprises installés dans des pays très divers, et qui sont disponibles pour financer des investissements dans le monde entier, à condition qu'ils bénéficient de garanties de transfert et d'espérances de stabilité suffisantes.

Le développement de cette masse de capitaux a donné naissance aux marchés à court et moyen terme des Euro-devises, puis au marché à long terme des Euro-obligations, et a établi, entre les marchés boursiers nationaux, des liens beaucoup plus étroits et nombreux que par le passé.

Les banques françaises, depuis plusieurs années, participent à l'activité de ces marchés, dont le fonctionnement suppose une collaboration étroite entre banques de pays différents. Cette collaboration s'est instaurée dans le cadre des relations d'affaires traditionnelles et anciennes entre les grandes banques européennes. Elle a donné naissance, dans quelques cas particuliers, à des prises de participation dans le capital de certaines banques françaises par d'autres banques étrangères et vice-versa. Une tendance récente s'est même traduite par la création d'établissements de crédit à moyen terme internationaux auxquels participent plusieurs banques françaises et étrangères, mais dont il est encore difficile de prévoir le développement.

Tout ce mouvement risque aujourd'hui d'être entaché de précarité, en raison de la crise du système monétaire international et il faut espérer que les gouvernements des pays européens et des États-Unis sauront prochainement apporter, ensemble, une solution à cette crise, qui, si elle se prolongeait, se traduirait par la réapparition généralisée des contrôles des changes. L'intégration économique européenne, et le développement de la collaboration entre banques européennes, connaîtraient alors une éclipse déplorable.